

Moulins,  
le 20 juin 2022

Madame, Monsieur,

La commission Evènement d'ALSONI Conseil Elevage a retenu les dates suivantes pour la vente aux enchères qui aura lieu au **Parc Expo de Moulins, Avenue des Isles, 03000 AVERMES** :

DATE DE SELECTION EN FERME	DATE DE VENTE AUX ENCHERES
Du lundi 8 au vendredi 12 août 2022	Mercredi 21 septembre 2022

### RÈGLEMENT SANITAIRE DE LA VENTE

Les animaux présentés à ce rassemblement doivent provenir d'élevages officiellement indemnes de brucellose, leucose, tuberculose. À l'entrée des animaux, le D.A.U.B. et la carte verte seront exigés.

Les veaux sélectionnés proviennent exclusivement d'élevages indemnes I.B.R. dont le statut sera vérifié par les GDS départementaux du cheptel concerné.

Tous les veaux présentés auront un résultat favorable au regard de l'IBR et du BVD selon les recommandations AFSE (ex ACERSA), ci-dessous :

#### IBR :

Les animaux présentent une sérologie individuelle négative à une épreuve ELISA « anticorps totaux » effectuée sur un prélèvement de sang dans les 21 jours au plus précédant l'entrée sur la manifestation, soit **prélèvement à réaliser à partir du 31/08/2022.**

#### BVD :

Tout animal doit respecter les conditions suivantes :

- Soit bénéficiant d'un certificat d'un GDS attestant qu'il satisfait à l'un des critères figurant dans le « référentiel technique de garantie d'un animal non IPI » (Réf/BVD/01 Rév B).
- Soit présentant un des résultats suivants :

≤ 6 mois	> 6 mois
• Résultat négatif en analyse PCR	• Résultat négatif en analyse PCR
ou • Résultat négatif individuel en antigénémie ELISA ou culture cellulaire <b>et</b> résultat négatif en sérologie P80 individuelle	ou • Résultat négatif individuel en antigénémie ELISA ou culture cellulaire ou • Résultat positif en sérologie P80 individuelle

#### Tuberculose :

En matière de tuberculose, et uniquement s'ils proviennent des cheptels classés à risque de tuberculose tels que listés ci-dessous, les animaux proviennent d'un cheptel qui a réalisé la totalité de la prophylaxie vis-à-vis de la tuberculose dans les 4 mois précédents la date de la vente et, s'ils sont âgés de plus de 12 mois, présentent eux-mêmes un résultat négatif à une intradermo tuberculination comparative datant de moins de 4 mois :

- cheptels ayant retrouvé leur qualification depuis moins de 10 ans après avoir été reconnus atteints ;
- cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque a été constaté avec un animal ou un troupeau atteint de tuberculose (et pour lequel la suspicion n'a pas été levée) ;
- cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque est constaté avec un foyer confirmé de tuberculose dans la faune sauvage ;
- cheptels provenant de « Zone à Prophylaxie Renforcée » (au titre de l'instruction technique DGAL/SDSPA/2018-598 06/08/2018)."

## REGLEMENT TECHNIQUE DE LA SELECTION DE LA VENTE

La sélection en ferme aura lieu du 8 au 12 août 2022  
Une convocation sera effectuée par téléphone

\* La commission se réserve le droit de rajouter un jour de sélection en fonction du nombre d'inscrits.

- ✓ Tous les animaux devront être présentés avec un maximum de dressage.
- ✓ Le (ou les veaux) devront être isolé(s) avec leur mère dans un pré (ou parc) à proximité de l'exploitation afin de faciliter le travail de la commission de sélection.
- ✓ Les organisateurs de la vente ont décidé d'autoriser la présentation à la sélection, de **quatre animaux** au maximum par élevage.
- ✓ Les animaux présentés à la commission de sélection devront :
  1. Avoir obligatoirement un contrôle de filiation compatible père et mère (par la méthode SNP). Les veaux qui n'auront pas leur vérification de compatibilité génétique (VCG) ne pourront pas participer à cette sélection.
  2. Avoir obligatoirement effectué une recherche du statut ataxie de l'animal présenté. À ce titre, les animaux porteurs homozygotes seront refusés. Les animaux porteurs hétérozygotes pourront participer à la sélection avec cependant la publication des résultats le jour de la vente.



**3. Les animaux devront être soumis au contrôle de performances et être inscrits au Livre A+ du Herd Book Charolais et ce avant la délibération de la commission prévue vendredi 12 août 2022.**



4. Les veaux ne devront pas être nés par césarienne (sauf embryon).
5. Les mères des veaux devront avoir un ISU minimum de 95 (pour les animaux sans ISU exemple génisses, on retiendra un IVMAT minimum de 92). Les données prises en compte en matière d'indexation et de connexion seront celles connues à la date de retour des engagements soit le 29/07/2022 (BGTA février 2022).
6. Les veaux devront être nés après le 1/10/21.
7. Les veaux issus d'élevage non connecté ne pourront pas participer à la sélection de la vente.

**DOCUMENTS A ENVOYER AVEC LE BULLETIN D'INSCRIPTION :  
POUR CHACUN DES VEAUX ENGAGÉS**

**LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS  
EST FIXEE AU 29/07/2022**

- ❖ Copie du certificat de filiation compatible père et mère (méthode SNP),
- ❖ Copie du résultat de recherche ataxie,
- ❖ Fournir une copie recto/verso du D.A.U.B,
- ❖ Copie des fiches catalogues HBC.



**Si les documents demandés ne sont pas fournis avant le 29/07/2022, les organisateurs se réservent le droit de retirer les animaux concernés de la sélection.**

**POUR LES VEAUX RETENUS A LA VENTE :**

- ❖ Nous vous demandons de nous fournir les photos du veau, du père et de la mère sous format JPEG OU PDF.
- ❖ **Pour information, les veaux sans photo seront positionnés à la fin du catalogue de vente.**



*La date limite de retour des photos est le 22/08/22.*

*Au-delà de cette date, les photos ne seront plus prises en compte.*

*La qualité de vos photos est primordiale pour la promotion de vos animaux.*

**FRAIS D'ENGAGEMENT ET DE PARTICIPATION VENTE**

Le prix d'inscription à la sélection est fixé à **40 € HT** par animal présenté, soit **48 € TTC**.

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du chèque correspondant à l'ordre d'ALSONI Conseil Elevage.

***Le règlement de l'inscription ne pourra être remboursé en cas de non-présentation des animaux à la sélection.***

***Pour les veaux retenus à la vente, il vous sera demandé :***

- un chèque de caution de **4 000 €** par veau sélectionné (caution non encaissée sauf si vente du veau avant le 21/09/2022).
- Le droit d'inscription à la vente aux enchères est de **110 € H.T.** soit **132 € TTC** par veau pour les élevages adhérents à ALSONI Conseil Elevage, à une section de reproducteurs ou à un syndicat partenaire de la commission Évènement.
- Pour les éleveurs non adhérents à ALSONI Conseil Elevage, à un syndicat ou un groupement partenaire de la commission Évènement, un droit d'entrée de **250 € HT** soit **300 € TTC** par élevage sera demandé.

Pour les veaux absents le jour de la vente aux enchères il faudra impérativement fournir un certificat vétérinaire.

Yvon LABOISSE  
Président Commission Évènement  
ALSONI Conseil Elevage



**INSCRIPTION A LA SÉLECTION**

De la vente aux enchères du 21 septembre 2022

**A renvoyer : ALSONI Conseil Elevage Antenne de l'Allier 27 rue Diderot 03000 MOULINS  
Accompagnée du règlement à l'ordre d'ALSONI Conseil Elevage**

# A RENVOYER AVANT LE 29/07/2022

NOM ÉLEVAGE : .....

ADRESSE ÉLEVAGE : .....

N° ELEVAGE : .....

N° Portable (impératif pour la commission sélection) : .....

Adresse mail (transmission d'informations pour l'organisation de la vente) :  
.....

N° veau	Nom	Date de Naissance	Inscrit HBC (oui/non)	Résultat filiation (oui/non)	Résultat Ataxie (oui/non)	Statut Sans Corne (oui/non)
				Fournir les résultats à l'engagement		

**DOCUMENTS A ENVOYER AVEC LE BULLETIN D'INSCRIPTION :  
POUR CHACUN DES VEAUX ENGAGÉS**

- ❖ Copie du certificat de filiation compatible père et mère (méthode SNP)
- ❖ Copie du résultat de recherche ataxie
- ❖ Copie des fiches catalogues HBC
- ❖ Fournir une copie recto/verso du D.A.U.B